

COMMUNIQUE

L'établissement de gestion ATLAS CAPITAL MANAGEMENT, porte à la connaissance du public que les notes d'information et les fiches signalétiques des FCP cités ci-dessous ont reçu le visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) en date du 14/06/2023 sur les mises à jour ci-après :

• FCP « OBLIGATAIRE PLUS », sous la référence VP23092 ;

Dénomination	OBLIGATAIRE PLUS	
Disposition	Ancienne	Nouvelle
Commissaire aux Comptes	Cabinet SAAIDI & Associés	Cabinet HDID & Associés
Modalités de souscription et de rachat	Date et lieu de réception des souscriptions : Les demandes de souscription sont reçues auprès des membres du réseau de commercialisation, au plus tard le vendredi avant 11h 30 mn, pour être exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative du vendredi suivant. Méthode de calcul du prix de souscription : Prochaine Valeur Liquidative (obtenue en divisant l'Actif Net par le nombre de parts en circulation), majorée de la commission de souscription Date et lieu de réception des rachats : Les demandes de rachat sont reçues auprès des membres du réseau de commercialisation, au plus tard le vendredi avant 11h 30 mn, pour être exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative du vendredi suivant. Méthode de calcul du prix de rachat : Prochaine Valeur Liquidative (obtenue en divisant l'Actif Net par le nombre de parts en circulation), minorée de la commission de rachat.	Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès des membres du réseau de commercialisation, au plus tard le vendredi avant 10h 30mn, pour être exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative suivante. Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative de la part majorée de la commission de souscription. Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative de la part minorée de la commission de rachat.
Liste des frais de gestion	(2) Commissaire aux comptes : Commissaire aux comptes : 20 000 DH HT (4) Commissions du dépositaire : 0,050% HT	(2) Honoraires du commissaire aux comptes : 15 000 DH HT (4) Commissions du dépositaire : 0,04% HT
Objectif de gestion	Le FCP vise à maximiser la rentabilité à moyen terme des placements de ses porteurs de parts avec une perspective de rentabilité en ligne avec celle de son indice de référence, via un investissement en titres de créances rémunérateurs sur la période. Pour se faire, les supports d'investissements utilisés seront aussi bien les titres de créances négociables que les obligations et ce afin de maximiser sa performance.	L'objectif de gestion du FCP est d'offrir à ses porteurs de parts un véhicule d'investissement visant à réaliser une performance au moins égale à celle de son indice de référence.

• FCP « ATLAS SERENITE », sous la référence VP23093 ;

Dénomination	ATLAS SERENITE	
Disposition	Ancienne	Nouvelle
Commissaire aux Comptes	Cabinet SAAIDI & Associés	Cabinet HDID & Associés
Modalités de souscription et de rachat	Date et lieu de réception des souscriptions : Les demandes de souscription sont reçues auprès des membres du réseau de commercialisation, au plus tard le vendredi avant 10h 15 mn, pour être exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative du vendredi suivant. Méthode de calcul du prix de souscription : Prochaine Valeur Liquidative (obtenue en divisant l'Actif Net par le nombre de parts en circulation), majorée de la commission de souscription. Date et lieu de réception des rachats : Les demandes de rachat sont reçues auprès des membres du réseau de commercialisation, au plus tard le vendredi avant 10h 15 mn, pour être exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative du vendredi suivant. Méthode de calcul du prix de rachat : Prochaine Valeur Liquidative (obtenue en divisant l'Actif Net par le nombre de parts en circulation), minorée de la commission de rachat.	Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès des membres du réseau de commercialisation, au plus tard le vendredi avant 10h 30mn, pour être exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative suivante. Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative de la part majorée de la commission de souscription. Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative de la part minorée de la commission de rachat.
Liste des frais de gestion	(2) Commissaire aux comptes : Commissaire aux comptes : 20 000 DH HT (4) COMMISSION DEPOSITAIRE : •<500 Millions dhs : 0.05% HT •Entre 500 Millions et 1 milliard : 0.04% HT •Au-delà de 1milliard :0.035% HT (5) MAROCLEAR : Maroclear (Annuel) : 4 000 DH HT	(2) Honoraires du commissaire aux comptes : 15 000 DH HT (4) Commissions du dépositaire : 0,035% HT (5) Maroclear : Commission de gestion du compte émission (Mensuel) : 300 DH HT
Objectif de gestion	Le fonds a pour objectif de fournir sur un horizon de 3 à 5ans un rendement comparable à celui du marché obligataire représenté par l'indice MBI.	L'objectif de gestion de l'OPCVM est d'obtenir un rendement aligné à celui de son indice de référence.
Frais de gestion	Max 1%	Max 2%

• FCP « ATLAS AMBITION », sous la référence VP23094 ;

Dénomination	ATLAS AMBITION	
Disposition	Ancienne	Nouvelle
Commissaire aux Comptes	Cabinet SAAIDI & Associés	Cabinet HDID & Associés
Modalités de souscription et de rachat	Date et lieu de réception des souscriptions : Les demandes de souscription sont reçues auprès des membres du réseau de commercialisation, au plus tard le vendredi avant 10h 15 mn, pour être exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative du vendredi suivant. Méthode de calcul du prix de souscription : Prochaine Valeur Liquidative (obtenue en divisant l'Actif Net par le nombre de parts en circulation), majorée de la commission de souscription Date et lieu de réception des rachats : Les demandes de rachat sont reçues auprès des membres du réseau de commercialisation, au plus tard le vendredi avant 10h 15 mn, pour être exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative du vendredi suivant. Méthode de calcul du prix de rachat : Prochaine Valeur Liquidative (obtenue en divisant l'Actif Net par le nombre de parts en circulation), minorée de la commission de rachat.	Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès des membres du réseau de commercialisation, au plus tard le vendredi avant 10h 30mn, pour être exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative suivante. Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative de la part majorée de la commission de souscription. Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative de la part minorée de la commission de rachat.
Liste des frais de gestion	(2) Commissaire aux comptes : Commissaire aux comptes : 20 000 DH HT (4) COMMISSION DEPOSITAIRE : •<500 Millions dhs : 0.05% HT •Entre 500 Millions et 1 milliard : 0.04% HT •Au-delà de 1milliard :0.035% HT (5) MAROCLEAR : Maroclear (Annuel) : 4 000 DH HT	(2) Honoraires du commissaire aux comptes : 15 000 DH HT (4) Commissions du dépositaire : 0,035% HT (5) Maroclear : Commission de gestion du compte émission (Mensuel) : 300 DH HT

• FCP « ATLAS EQUILIBRE », sous la référence VP23095 ;

Dénomination	ATLAS EQUILIBRE	
Disposition	Ancienne	Nouvelle
Commissaire aux Comptes	Cabinet SAAIDI & Associés	Cabinet HDID & Associés
Liste des frais de gestion	(2) Commissaire aux comptes : Commissaire aux comptes : 20 000 DH HT (4) COMMISSION DEPOSITAIRE : •<500 Millions dhs : 0.05% HT •Entre 500 Millions et 1 milliard : 0.04% HT •Au-delà de 1milliard :0.035% HT (5) MAROCLEAR : Maroclear (Annuel) : 4 000 DH HT	(2) Honoraires du commissaire aux comptes : 15 000 DH HT (4) Commissions du dépositaire : 0,035% HT (5) Maroclear : Commission de gestion du compte émission (Mensuel) : 300 DH HT
Objectif de gestion	L'objectif de gestion de l'OPCVM est d'obtenir, sur un horizon d'investissement de un an minimum, une performance au moins comparable à celle de l'indice de référence à travers une gestion orientée sur la recherche de rentabilité avec une sensibilité aux taux d'intérêt strictement supérieure à 0.5 et pouvant évoluer jusqu'à 1.1	L'objectif de gestion de l'OPCVM est d'obtenir un rendement aligné à celui de son indice de référence.

Conformément à l'article II.2.22 et l'annexe II.2.L de la circulaire de l'AMMC, les souscripteurs auront la possibilité de sortie sans frais pendant une période de trois mois à compter de la date de publication dudit communiqué.

Il est porté à la connaissance des souscripteurs que le règlement de gestion, la note d'information et la fiche signalétique des FCP susmentionnés sont mis à leur disposition, pour consultation, auprès de :

ATLAS CAPITAL MANAGEMENT sise au 88, Rue El Marrakchi – Quartier Hippodrome Casablanca Tél : 0522 23 76 02 - Fax : 0522 36 87 84